

## Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2006

## Bulletin de vote par correspondance

<b>Vote numéro 1 : Approuvez-vous la résolution ci-dessous</b>	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ABSTENTION	<b>PREMIERE RESOLUTION</b> <p>L'assemblée générale des sociétaires statuant en matière ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 16 630,66 euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'assemblée générale donne, en conséquence, aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.</p>
<b>Vote numéro 2 : Approuvez-vous la résolution ci-dessous</b>	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ABSTENTION	<b>DEUXIEME RESOLUTION</b> <p>L'assemblée générale des sociétaires statuant en matière ordinaire constate que les mouvements effectués par les sociétaires au cours de l'exercice 2005 portent le montant du capital social au 31 décembre 2005 à 117 024 euros.</p>
<b>Vote numéro 3 : Approuvez-vous la résolution ci-dessous</b>	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ABSTENTION	<b>TROISIEME RESOLUTION</b> <p>L'assemblée générale des sociétaires statuant en matière ordinaire décide d'affecter la perte de 16 630,66 euros en "report à nouveau".</p>
<b>Vote numéro 4 : Approuvez-vous la résolution ci-dessous</b>	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ABSTENTION	<b>QUATRIEME RESOLUTION</b> <p>L'assemblée générale des sociétaires statuant en matière ordinaire approuve la nouvelle grille tarifaire proposée par le Conseil d'Administration et lui demande de la mettre en œuvre avant la fin de l'année civile. Elle autorise le conseil d'administration ou le conseil de surveillance à opérer des ajustements mineurs à cette grille qui devront être confirmés par la prochaine Assemblée Générale mais seront applicables néanmoins dès la décision prise même en cas de non validation par l'Assemblée Générale qui mettrait alors immédiatement fin à son application.</p>
<b>Vote numéro 5 : Approuvez-vous la résolution ci-dessous</b>	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ABSTENTION	<b>CINQUIEME RESOLUTION</b> <p>L'assemblée générale des sociétaires statuant en matière ordinaire autorise la coopérative à apporter en capital jusqu'à 15 000 euros à une société proposant des services d'hébergement à des revendeurs de toute taille. Si cette société devait avoir d'autres actionnaires que la coopérative Ouvaton, cet apport est conditionné par les éléments suivant : - les tiers ne doivent pas disposer d'une minorité de blocage des décisions ordinaires ou extraordinaires ; - les tiers ne doivent pas être liés directement ou indirectement à des membres ou anciens membres du conseil d'administration de la coopérative Ouvaton ; - les statuts de la société doivent inclure des dispositions rendant permanentes dans le temps ces deux contions sauf à ce qu'il y ait approbation d'une disposition contraire par une Assemblée Générale Extraordinaire des sociétaires de la coopérative Ouvaton.</p>
<b>Vote numéro 6 : Parmi ces 6 candidats au Conseil d'Administration, cochez le nom des 3 pour lesquels vous votez.</b>	
Attention, si vous désignez moins ou plus de 3 candidats votre bulletin sera comptabilisé dans les nuls pour cette question.	
<input type="checkbox"/> Balas Julien <input type="checkbox"/> Ladame Philippe <input type="checkbox"/> Métral Grégoire <input type="checkbox"/> Poulain Nicolas <input type="checkbox"/> Roelens Jacques <input type="checkbox"/> Rutayisire Boniface	
<b>Vote numéro 7 : Approuvez-vous la résolution ci-dessous</b>	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ABSTENTION	<b>SIXIEME RESOLUTION</b> <p>L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.</p>
<b>Nota :</b> Ce bulletin sera également pris en compte pour la nouvelle Assemblée Générale Ordinaire statuant sur le même Ordre du Jour qui serait réunie en seconde convocation ultérieurement, en raison d'un défaut de quorum le 03 juin 2006.	
<b>Informations</b> Attention : votre bulletin ne doit comporter aucune signe distinctif sous peine de nullité. Le vote doit se faire en cochant la case correspondant aux choix, de préférence au stylo bleu ou rouge, aussi clairement que possible.	
Ce bulletin est à glisser dans l'enveloppe de vote.	
Pour plus d'informations sur ce vote, rendez-vous sur le site <a href="http://www.ag2006.ouvaton.coop/">http://www.ag2006.ouvaton.coop/</a>	

## Assemblée Générale Extraordinaire du 03 juin 2006

### Bulletin de vote par correspondance

<b>Vote numéro 1 :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>◇ OUI</li><li>◇ NON</li><li>◇ ABSTENTION</li></ul>	<p>L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Coopérative de Consommateurs Ouvaton approuve la modification statutaire proposée par le Conseil d'Administration qui vise à transformer la société en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que les candidats au Conseil d'Administration qui ont régulièrement suivis la procédure statutaire en vue de leur candidature dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration soient admis comme candidats pour le Conseil de Surveillance, à l'exclusion de toute autre personne, en complément des six membres désignés par les statuts.</p>
<p><b>Informations</b> Attention : votre bulletin ne doit comporter aucune signe distinctif sous peine de nullité. Le vote doit se faire en cochant la case correspondant aux choix, de préférence au stylo bleu ou rouge, aussi clairement que possible.</p> <p>Ce bulletin est à glisser dans l'enveloppe de vote.</p> <p>Pour plus d'informations sur ce vote, rendez-vous sur le site <a href="http://www.ag2006.ouvaton.coop/">http://www.ag2006.ouvaton.coop/</a></p>	